



**MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1 DU PLU DE GRENADE SUR  
L'ADOUR**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du PAYS GRENAUDOIS a ordonné la mise à disposition du public des documents concernant le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de GRENADE SUR L'ADOUR, en application de l'article L.153-45 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Les pièces du dossier de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de **GRENADE SUR L'ADOUR** en exposant les motifs, et les cahiers d'observations seront mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes du PAYS GRENAUDOIS et à la mairie de **GRENADE SUR L'ADOUR** pendant un mois.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le cahier prévu à cet effet.

Le dossier sera consultable au siège de la Communauté de Communes et à la mairie de **GRENADE SUR L'ADOUR**,

du 1<sup>er</sup> août 2018 au 7 septembre 2018

aux heures et jours d'ouverture habituels de la Communauté de Communes et de la mairie.